



16ème législature

Question N° : 5119	De Mme Gisèle Lelouis (Rassemblement National - Bouches-du-Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique >justice	Tête d'analyse >Responsabilité pénale des parents de délinquants dans les Bouches-du-Rhône	Analyse > Responsabilité pénale des parents de délinquants dans les Bouches-du-Rhône.
Question publiée au JO le : 31/01/2023 Date de changement d'attribution : 12/01/2024 Date de renouvellement : 26/12/2023 Date de renouvellement : 07/05/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Gisèle Lelouis attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur l'application dans les juridictions des Bouches-du-Rhône de l'article 227-17 du code pénal. Alors que la délinquance de mineurs ne cesse de faire la une des médias, Mme la députée souhaite savoir si la responsabilité pénale de parents de mineurs délinquants est régulièrement engagée dans le département et plus particulièrement à Marseille. Elle souhaite donc connaître le nombre de procédures qui ont abouti de ce chef depuis 7 ans dans les Bouches-du-Rhône et dans la ville de Marseille et elle souhaite également savoir si les circulaires pénales de la chancellerie demandent aux procureurs de poursuivre sous ce chef.